

- c) fixer l'attention sur les intérêts des fournisseurs plutôt que sur le bien-être général.
- à aider à comprendre comment la politique de la concurrence pourrait contribuer à approfondir l'ALENA et, en fait, l'intégration multilatérale du marché. Aux États-Unis, on pense que les dispositions antitrust servent très peu à intégrer les marchés, en particulier parce que le marché américain a été intégré par l'établissement et l'expansion, plutôt que par l'union de pays mûrs sur le plan politique, comme c'est le cas de l'Union européenne. Cette étape n'est pas nécessairement une condition préalable à la réalisation de l'objectif à long terme consistant à remplacer la loi antidumping par la loi sur la concurrence dans le secteur du libre-échange. Néanmoins, au niveau des principes, l'antidumping et les cartels d'exportation sont liés en ce qu'ils ont des effets de distorsion sur les prix. La volonté d'envisager la possibilité d'annuler l'exemption accordée aux cartels d'exportation, à certaines conditions et dans le cadre d'une proposition complète, pourrait déboucher sur l'élimination d'une pratique américaine (la cartellisation) qui a nui aux intérêts du Canada, pourrait provoquer la discussion nécessaire sur la réforme des dispositions antidumping, signalerait un engagement à intégrer davantage les marchés et pourrait relancer des initiatives en vue de modifier l'approche du Japon à la cartellisation, laquelle sanctionne les cartels mixtes et semble être permissive en pratique avec les cartels d'importation. Cette approche reconnaît que, pour que les marchés prennent de l'expansion, les gouvernements doivent moins utiliser des instruments de politique sélectifs, notamment les dispositions antidumping, afin d'améliorer les termes de l'échange des entreprises nationales.

En somme, l'utilisation à mauvais escient de la politique commerciale en tant que substitut à la politique de la concurrence internationale mine le système commercial multilatéral. L'effet net pourrait même dépasser le cadre de frictions commerciales bilatérales et provoquer une forme de démondialisation si les grands pays se retranchent derrière des mesures défensives de politique commerciale. C'est là le thème sous-jacent de la pensée révisionniste américaine en matière de politique commerciale en ce qui concerne le Japon et des tensions entre les États-Unis et l'Union européenne et entre les États-Unis et le Japon pour ce qui est de l'investissement, des règles de contenu national, des questions technologiques, etc. La forte proportion de cartels, lesquels ont prolongé et empiré la Grande Crise a marqué la démondialisation des affaires dans les années 30. Par conséquent, la réapparition des préoccupations au sujet de la cartellisation à l'échelle internationale devrait constituer un signe positif pour ceux qui s'intéressent à la mise en place d'un système d'échanges fondé sur des règles plus complètes.